

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 30 JUIN 2022

DELIBERATION N°2022.00285

PLAN DE RELANCE METROPOLITAIN 2021-2023 - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE CHATEAUNEUF - AMENAGEMENT DU PARC DU MOLLARD ET DE SES BATIMENTS

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 23 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 94

Nombre de pouvoirs : 20

Nombre de voix : 114

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Françoise BERGER, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Laura CINIERI, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Julien LUYA,

RECU EN PREFECTURE

Le 06 juillet 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220630-D2022002850

: 06 juillet 2022

Mme Fabienne MARMORAT, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Solange MORERE,
Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU,
Mme Marie-Jo PEREZ, M. Marc PETIT, Mme Christel PFISTER,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI,
Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Jean-Louis ROUSSET, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE,
M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI,
M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
M. Abdelouahb BAKLI donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Lionel BOUCHER donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à Mme Fabienne MARMORAT,
Mme Viviane COGNASSE donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,
M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Philippe DENIS donne pouvoir à Mme Solange MORERE,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,
M. David FARA donne pouvoir à Mme Fabienne MARMORAT,
Mme Sylvie FAYOLLE donne pouvoir à M. Gilles THIZY,
M. Luc FRANCOIS donne pouvoir à Mme Nathalie MATRICON,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Olivier LONGEON donne pouvoir à M. Jean DUVERGER,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à Mme Laura CINIERI,
M. Tom PENTECOTE donne pouvoir à Mme Laura CINIERI,
Mme Nicole PEYCELON donne pouvoir à Mme Marie-Jo PEREZ,
Mme Laurence RICCIARDI donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
Mme Corinne SERVANTON donne pouvoir à M. Marc CHAVANNE

Membres titulaires absents excusés :

Mme Frédérique CHAVE, M. Rémy GUYOT, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ,
M. Yves MORAND, Mme Djida OUCHAOUA, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES,
Mme Eliane VERGER LEGROS

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 30 JUIN 2022

PLAN DE RELANCE METROPOLITAIN 2021-2023 - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE CHATEAUNEUF - AMENAGEMENT DU PARC DU MOLLARD ET DE SES BATIMENTS

Face à la crise sanitaire et économique hors du commun liée à l'épidémie de COVID 19, l'exécutif de Saint-Etienne Métropole a souhaité mettre en place un plan de relance économique, écologique et solidaire d'envergure intitulé « plan de relance métropolitain », destiné à soutenir la reprise économique et à dynamiser les politiques prioritaires du territoire.

Par délibération n° 2021.00084 en date du 25 mars 2021, le Conseil Métropolitain a approuvé le règlement administratif et financier pour l'attribution d'un fonds de concours en investissement pour les communes membres de Saint-Etienne Métropole dans le cadre du plan de relance métropolitain.

Par renvoi de l'article L.5217-7 du CGCT, l'article L.5215-26 du CGCT précise que des fonds de concours peuvent être versés entre la métropole et les communes membres après délibérations concordantes exprimées à la majorité simple du conseil métropolitain et des conseils municipaux concernés.

CONTEXTE

Par délibération n° 2022-32 en date du 5 avril 2022, le conseil municipal de la commune de Châteauneuf a approuvé la sollicitation de l'attribution d'un fonds de concours plan de relance métropolitain auprès de Saint-Etienne Métropole, pour la réalisation du projet suivant : aménagement du parc du Mollard et de ses bâtiments.

Il s'agit du 2^{ème} projet présenté par la commune.

Le montant de l'opération est de 1 775 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel présenté est le suivant :

Dépenses		Recettes		
		Financeurs	Montant	%
Etudes, MOE	133 000 €	Fonds de concours SEM	887 500 €	50%
Travaux bâtiments	774 000 €	Châteauneuf	887 500 €	50%
Travaux parc	868 000 €			
TOTAL	1 775 000 €	TOTAL	1 775 000 €	100%

Calendrier de réalisation :

Début des travaux : 2^{ème} trimestre 2022

Fin des travaux : 2^{ème} trimestre 2024

MODALITES D'ATTRIBUTION

L'opération d'aménagement du parc du Mollard et de ses bâtiments de la commune de Châteauneuf est éligible à l'attribution d'un fonds de concours au titre du dispositif plan de relance métropolitain pour une dépense subventionnable retenue de 1 775 000 € HT.

En application de la délibération n° 2021.00084 du 25 mars 2021 et sur la base de la description du projet présenté par la commune, le taux de participation de Saint-Etienne Métropole s'établit à 50% de la dépense subventionnable retenue.

En conséquence, la participation maximale de Saint-Etienne Métropole est fixée comme suit :

Coût du projet présenté par la commune :	1 775 000 € HT
Dépense subventionnable retenue :	1 775 000 € HT
Taux de co-financement :	0%
Taux de participation de la commune :	50%
Taux de participation de Saint-Etienne Métropole :	50%

Soit un montant maximal de fonds de concours de : 887 500 €.

Considérant que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le règlement administratif et financier d'attribution du dit fonds de concours,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par la commune, conformément au plan de financement joint à la demande et que la commune supporte à minima 20% du montant total du projet,

Considérant qu'il s'agit du 2^{ème} projet déposé par la commune,

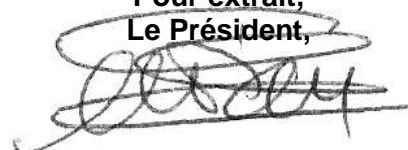
Considérant que le plafond de 3M€ dans la limite de 3 projets d'investissement maximum par commune n'est pas atteint,

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **attribue un fonds de concours à la commune de Châteauneuf afin de participer au financement de l'aménagement du parc du Mollard et de ses bâtiments, à hauteur de 887 500 €,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention d'attribution jointe en annexe, ainsi que tout acte y afférant,**
- **la dépense correspondante sera imputée au budget Administration Générale du Budget Principal, chapitre 204, article 204141.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité avec 4 abstentions.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU